

Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter la motion?

L'honorable M. Macdonald (Cap-Breton): Sur division.

(La motion est adoptée, le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté sur division.)

TROISIÈME LECTURE

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous ce bill pour la troisième fois?

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): De l'assentiment du Sénat, je propose que le bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

L'honorable M. Macdonald (Cap-Breton): Sur division.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté sur division.)

LES PÉNITENCIERS

COMITÉ MIXTE—MODIFICATION DE LA REPRÉSENTATION DES COMMUNES

Son Honneur le Président signale au Sénat qu'il a reçu de la Chambre des communes un message informant le Sénat de la substitution du nom de M. Winch à celui de M^{me} MacInnis sur la liste des membres du comité permanent des pénitenciers.

LA SANCTION ROYALE

AVIS

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL OTTAWA

le 14 juillet 1966

Son Honneur
le Président du Sénat.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Emmett M. Hall, Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui 14 juillet, à 11 h. 30 du soir, afin de donner la sanction royale à certains bills.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

(A. G. Cherrier).

AJOURNEMENT

Autorisation ayant été donnée de revenir à l'appel des motions:

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): Honorables sénateurs, je propose, de l'assentiment du Sénat, que, lors de l'ajournement du Sénat aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'au mardi 18 octobre 1966 à 8h. du soir.

Je dois accompagner cette motion de quelques remarques. Si je comprends bien, la Chambre des communes se réunira de nouveau le 5 octobre. Il est toujours possible que, même dans des circonstances plutôt semblables à celles de ce soir, la Chambre se réunisse plus tôt, mais nous espérons tous que cela n'aura pas lieu. On demandera peut-être au Sénat de se réunir avant le 18 octobre. Ainsi, en présentant la motion sous cette forme maintenant, j'espère que si nous nous réunissons alors nous serons saisis de mesures provenant de l'autre endroit ou nous aurons des mesures législatives à présenter au Sénat.

Si, d'autre part, il y a du travail plus tôt et si notre présence est nécessaire alors, le Sénat peut être convoqué par Son Honneur le Président à la suite de l'avis voulu. Ainsi, bien que l'ajournement soit jusqu'au 18 octobre, cela est sous réserve d'une convocation antérieure possible. Je ne suis pas tenu d'insister auprès des honorables sénateurs parce qu'ils comprennent—mais je veux que cela soit bien clair pour les journaux et pour le public.

(La motion est adoptée.)

Le Sénat s'ajourne à loisir.

LA SANCTION ROYALE

L'honorable Emmett M. Hall, député de Son Excellence le Gouverneur général, prend place au pied du trône. La Chambre des communes, priée de se présenter, arrive avec son Orateur.

Il plaît au député de Son Excellence le Gouverneur général de donner la sanction royale aux projets de loi suivants:

Loi autorisant le Canada à contribuer aux frais des régimes visant à fournir une assistance publique et des services de bien-être social aux personnes nécessiteuses et à leur égard.

Loi modifiant la Loi sur la Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967.

Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu.

Loi constituant une corporation pour l'administration de Centre national des Arts.